

Tereos Océan Indien

**Madame la Maire
Juliana M'DOIHOMA
COMMUNE DE SAINT-LOUIS
125 Avenue du Docteur
Raymond Vergès
97450 SAINT LOUIS**

Sainte Suzanne, le 19 juin 2025

V/Réf. : NPNRU/LD/JM/TL/N°25000440
Affaire suivie par : Thomas LOPEZ

Objet : projet de vente des emprises relatives à l'agrandissement de la surface dédiée au gymnase et à l'aménagement de la rue des Topazes vers la rue de Paris

Madame la Maire,

Suite à votre courrier du 5 mai dernier et aux échanges entre vos services et Madame Bury, je reviens vers vous afin de vous assurer de notre volonté de développer ensemble une nouvelle offre d'activités économiques, d'habitat et services sur ce secteur du Gol, intimement lié à l'activité industrielle sucrière.

Je vous remercie pour la qualité des échanges mis en place lesquels permettent de faire progresser ce projet de valeur et de projeter le dépôt d'un premier permis de construire d'ici fin 2025.

Dans l'attente, nous avons pris bonne note de vos urgences d'acquisition.

Aussi, je vous propose, dans la continuité de nos échanges initiés en 2021, de pouvoir acquérir dans les prochains mois :

- La surface complémentaire nécessaire à la bonne réalisation de vos projets de gymnase, salle des associations et salle des fêtes, (lots 4 et 5 du plan ci-après)
- L'emprise de la future voie structurante de ce secteur et du mail piéton (lots 2 et 3),

Soit au total, d'après les plans ci-dessous, de 13 091 m².

Au regard des enjeux de continuité de notre activité industrielle et de développement du secteur, partagés avec vous, nous acceptons une vente amiable pour un montant hors taxe de 850 000 euros étant entendu que l'acte authentique de vente contiendra des clauses d'engagement des parties permettant de :

- mettre en œuvre les principes de protection du site et de garantie de l'activité industrielle (clauses déjà établies lors de la dernière vente en date du 28 juillet 2023),
- garantir le financement et la réalisation de la future voie par votre collectivité d'ici à 2028, selon les prescriptions retenues dans le dossier loi sur l'eau en cours de finalisation (profil, largeur de voirie, réseaux...).

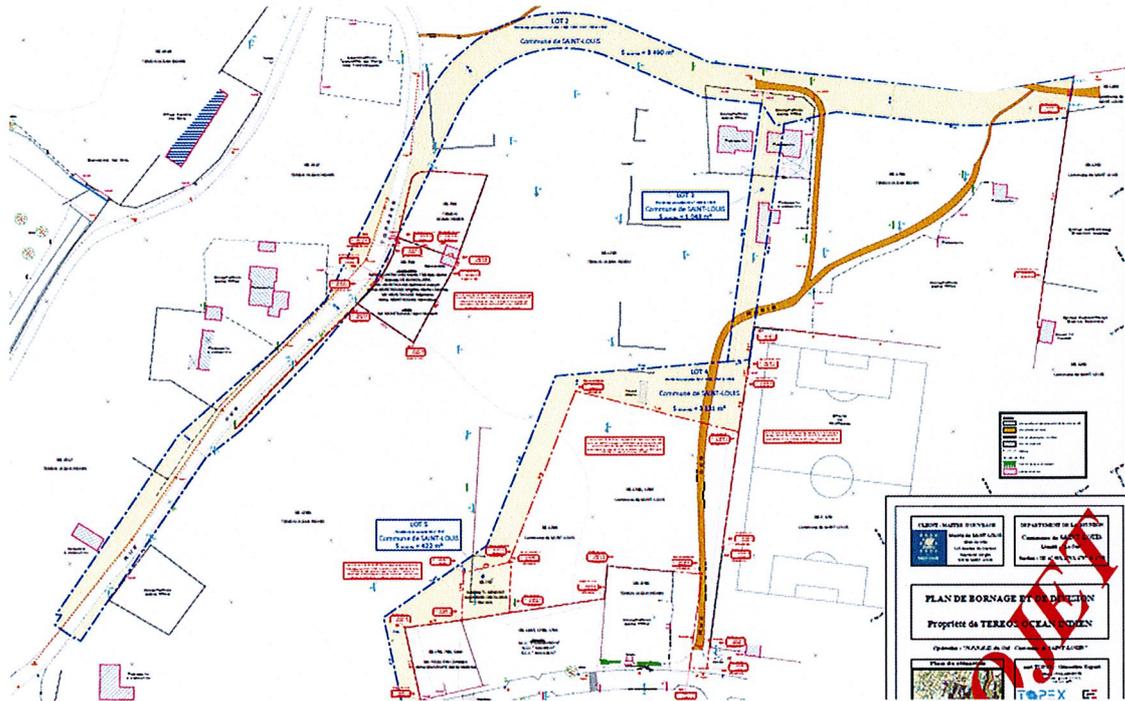
Au regard de la dynamique de développement mise en place sur ce secteur, je vous réitère ma volonté d'en faire un projet exemplaire de partenariat privé-public partageant une vision d'aménagement commune et ambitieuse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe LABRO
Président



Plan de division



Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le



ID : 974-219740149-20250709-DCM101_2025-DE